



AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2019/04

Réfection d'un mur de soutènement dans le hameau du Chêne

**Dates proposées pour la séance de la
commission ordinaire :**

le vendredi 26 ou le mardi 30 avril ou le vendredi 3 mai 2019
à 18h00 en Salle des commissions

Contenu

1. Préambule..... - 3 -
2. Situation actuelle - 3 -
3. Descriptif du projet..... - 3 -
4. Planning des travaux..... - 4 -
5. Aspects financiers - 4 -
6. Conclusions - 5 -

Bex, le 18 avril 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le hameau du Chêne est traversé par la route cantonale n° 715 reliant Bex à Gryon. En amont du virage principal, le domaine public 1094 s'étend sur une longueur d'environ 200 m au milieu du vignoble. Cette route, utilisée pour l'entretien des vignes et pour l'accès à la parcelle n° 3061, est soutenue par un mur en pierres sèches en très mauvais état dont certains éléments en gypse se désolidarisent de la construction.

Hormis le risque lié à ces chutes de pierres pour le personnel travaillant dans le vignoble, la sécurité structurale de l'ensemble de l'ouvrage n'est plus garantie.

En 2016, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs pour établir un constat et étudier une solution d'assainissement intégrée au paysage typique des coteaux du Chêne.

2. Situation actuelle

L'analyse du bureau d'ingénieurs a mis en évidence les défauts et l'état de dégradation avancé du mur de soutènement. Plusieurs moellons sont manquants et des éléments en gypse utilisés comme matériaux structurant se dissolvent au contact de l'eau. Au vu de ce constat, il n'est pas envisageable d'effectuer des réparations ponctuelles et le remplacement de l'ouvrage sur une certaine longueur s'impose.

3. Descriptif du projet

Pour assurer une certaine continuité entre le nouvel ouvrage et les éléments conservés de part et d'autre, il est prévu de construire un mur mixte moellons-béton sur une longueur de 46 m. Ce type de mur, dont la hauteur varie ici entre 1.00 m et 2.20 m selon la topographie, présente une excellente intégration dans le paysage. Il a l'avantage de pouvoir reprendre de grandes charges sans nécessiter la réalisation d'une semelle arrière. Ceci permet de diminuer considérablement les coûts de terrassement (amplifiés dans le cas présent par le manque de place de stockage).

Il est délicat de prévoir précisément la largeur d'emprise pour la construction de ce mur. De ce fait, nous avons admis une réfection totale de la chaussée sur le tronçon concerné.

4. Planning des travaux

La réalisation de ce projet était initialement prévue en 2017, mais a été volontairement retardée pour tenir compte des travaux sur la RC 715 menés par l'Etat de Vaud. A ce jour, il subsiste encore des doutes quant au planning et à l'ampleur des travaux cantonaux, déjà repoussés de plusieurs saisons.

Ne pouvant plus nous permettre de laisser ce mur se dégrader sans intervenir, il est convenu de confirmer l'adjudication des travaux de génie civil dès l'acceptation de ce préavis par le Conseil communal.

La configuration des lieux et les difficultés d'accès impactent le phasage de ce chantier dont la durée des travaux est estimée entre 6 et 8 semaines.

5. Aspects financiers

Sur la base de soumissions rentrées le coût des travaux se présente comme suit :

Travaux de génie civil ⁽¹⁾	fr.	170'000.--
Travaux de géomètre ⁽³⁾	fr.	5'000.--
Etudes et direction des travaux ⁽²⁾	fr.	24'000.--
Divers et imprévus (10%) ⁽³⁾	fr.	<u>17'000.--</u>
Total HT	fr.	216'000.--
TVA 7.7%	fr.	<u>16'632.--</u>
Total TTC	fr.	<u>232'632.--</u>
Total TTC arrondi à	fr.	235'000.--

⁽¹⁾ Soumissions rentrées

⁽²⁾ Offre, prestations partiellement réalisées

⁽³⁾ Estimation

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bex

- vu** le préavis municipal n° 2019/04 ;
ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du mur de soutènement du DP 1094 au Chêne ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 235'000.-- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 235'000.-- sous la rubrique « Ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001, et de l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 11'750.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Au nom de la Municipalité
La vice-présidente : Le secrétaire :



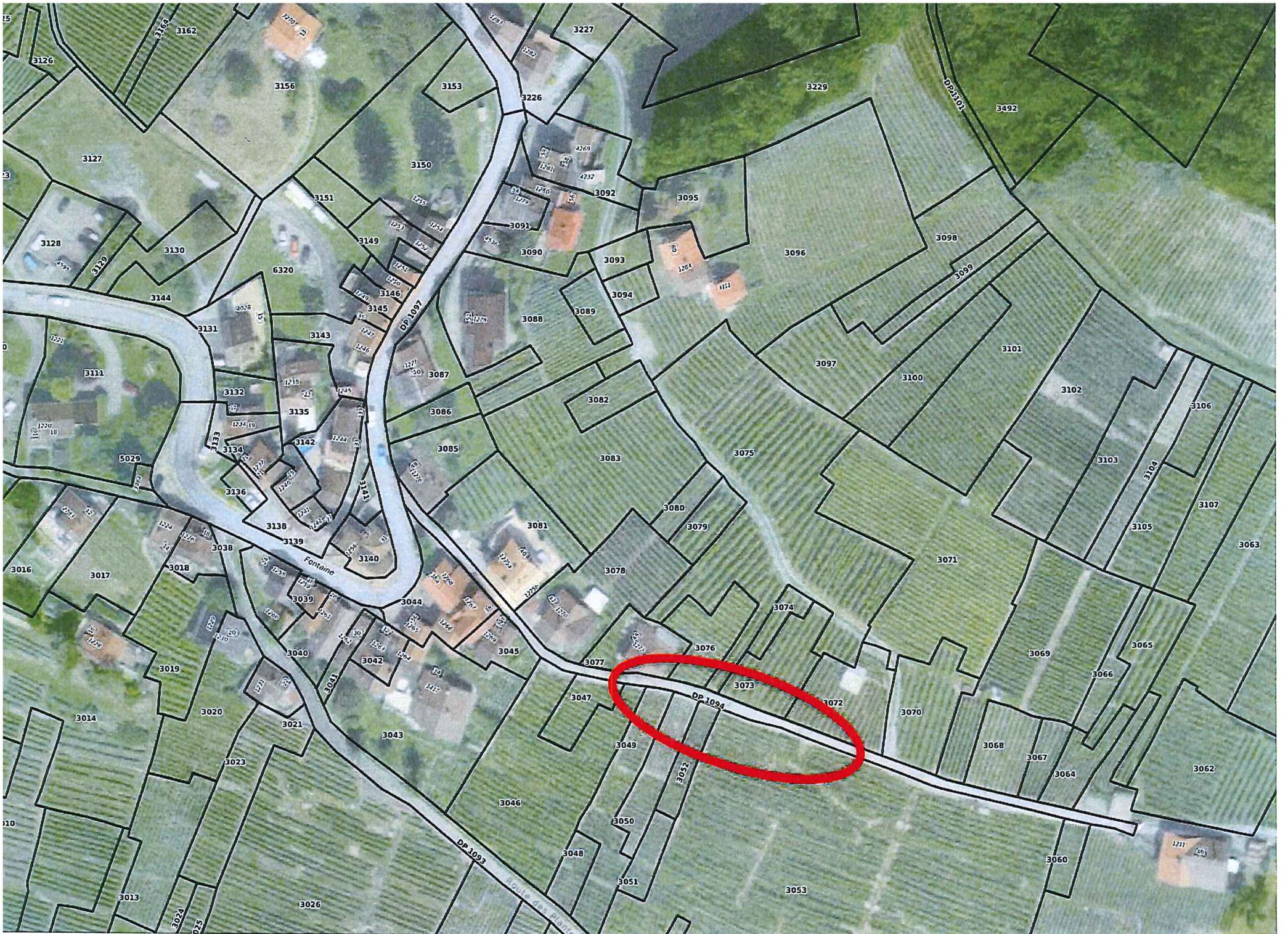
E. Desarzens



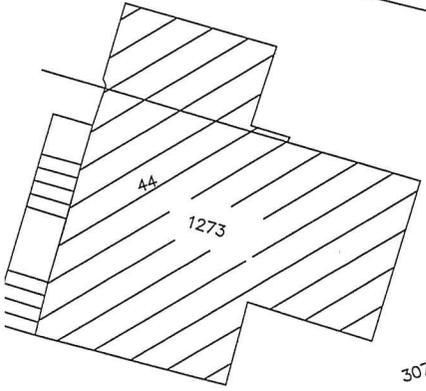
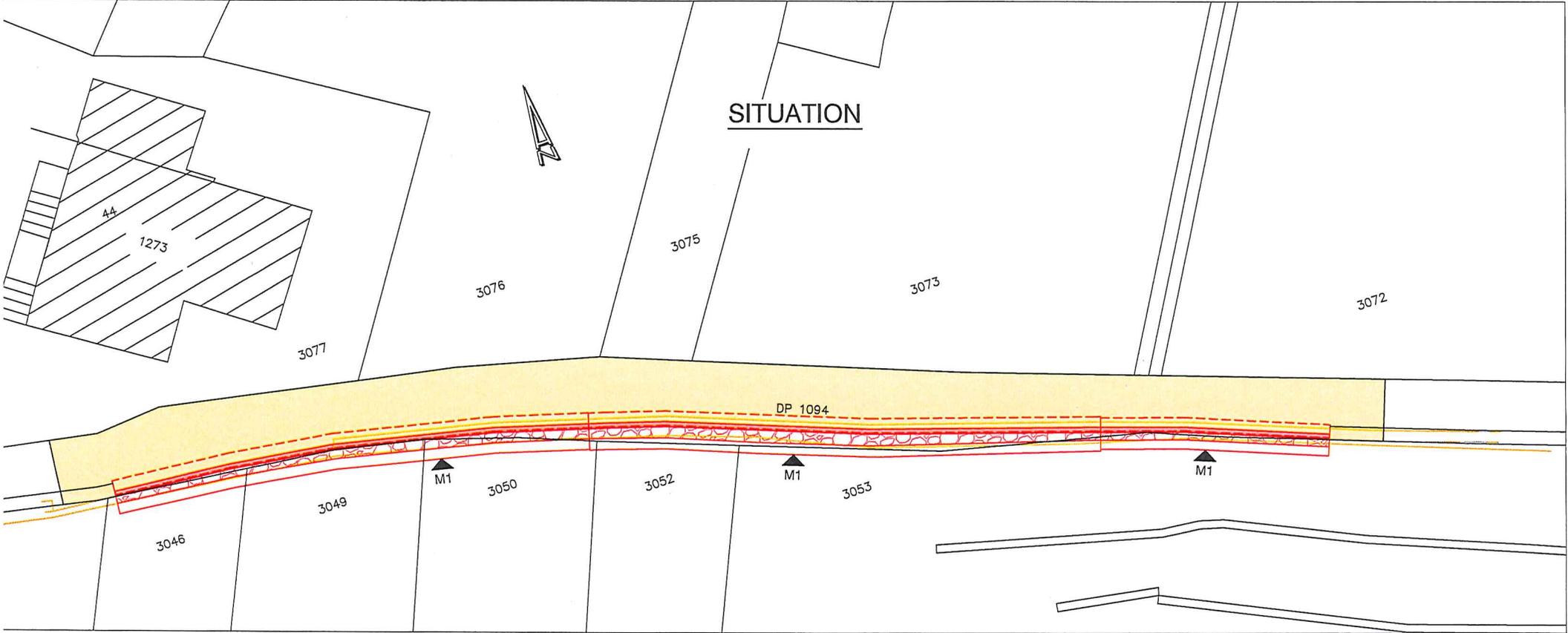

A. Michel

Annexes : plan de situation et coupe type

Délégué de la Municipalité : M. Pierre-Yves Rapaz, municipal



SITUATION



3076

3075

3073

3072

3077

DP 1094

M1

3050

3052

M1

3053

M1

3046

3049

COUPE TYPE MUR

